

The evidence of the witnesses for the defence, including that of the accused, if he is a witness, will be taken here in the order in which they give evidence.

Le lendemain matin, c'était le soir, j'ai fait l'après-midi entre 1530 hrs. et 1600 hrs et j'ai marché pour mon transfert.

Je suis même le mardi matin et je me suis fait parader devant le capitaine Talbot, il m'a donné quarante jours de C.B. sans femme ni parler, alors j'ai commencé mon C.B., il m'a pris un permis de fumer et parler, alors je fumai et parlai, le lieutenant m'a écrit et m'a paradié au bureau, il m'a donné encore sept jours de C.B. et une semaine sans parler.

Le lendemain soir, j'étais "lanni", je suis parti le six septembre et je suis rentré le neuf au matin à 0900 hrs. moins cinq minutes.

J'ai été mis sous "close arrest" immédiatement, j'ai resté vingt cinq heures et quinze minutes dans le clinik avant être paradié, et de voir aucun officier.

L'orduly n'a même pas parlé dans le "Guard Room" et ni l'orduly lieutenant, alors il me paradié devant le capitaine Talbot et me demanda dans quelle unité je voulais aller, alors il me fita signer pour l'unité que je voulais aller pour mon transfert.

Il m'a demandé si j'avais de quoi à dire.

J'ai répondu que non.

alors il m'a dit que j'étais pour parader devant le Major Leflonne à la Martinique, et quand je paradié devant le Major, il me demanda si j'avais de quoi à dire, je répondis, non.

Il me demanda si j'acceptais la punition qu'il était pour me donner, et j'ai répondu que je l'acceptais et qu'il ne m'aurait pas paradié devant les vingt quatre heures, que j'étais dans le "clink", et que je préférerais avoir une "Court-Martial" pour avoir justice.